

Comité permanent du droit des brevets

Trente-cinquième session
Genève, 16 – 20 octobre 2023

EXAMEN DES MISES A JOUR REGULIERES SUR LES INITIATIVES RELATIVES AUX BASES DE DONNEES ACCESSIBLES AU PUBLIC CONCERNANT LA SITUATION DES BREVETS SUR LES MEDICAMENTS ET LES VACCINS

Document établi par le Secrétariat

1. À sa vingt-neuvième session tenue à Genève du 3 au 6 décembre 2018, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a décidé qu'il mettrait en œuvre un programme de travail contenu dans la proposition révisée présentée par les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de la Suisse (document SCP/28/10 Rev.)¹ relative à la présentation régulière d'informations sur les bases de données accessibles au public concernant les brevets sur les médicaments et les vaccins, révisée au cours de la vingt-neuvième session du SCP². La proposition stipulait que :

“Ces informations permettront aux États membres d'engager une discussion constructive sur la question de l'information en matière de brevets sur les médicaments et les vaccins ainsi que sur les travaux en cours dans ce domaine. Les États membres pourront aussi découvrir les solutions proposées et échanger des vues avec les représentants d'initiatives telles que MedsPal et Pat-INFORMED et d'autres initiatives à propos des options qui pourraient être explorées afin d'améliorer leurs ressources et leurs outils.”³

2. Par conséquent, à sa trentième session, le comité a examiné quelles initiatives seraient concernées par la fourniture de mises à jour à la session suivante du SCP et a retenu les initiatives suivantes pour la trente et unième session : i) MedsPaL; ii) Pat Informed; iii) Médicaments approuvés avec évaluations de l'équivalence thérapeutique (Livre orange); et

¹ Disponible à l'adresse https://www.wipo.int/edocs/mdocs/scp/fr/scp_28/scp_28_10_rev.pdf.

² Voir le paragraphe 22 du document SCP/29/7 (Résumé présenté par le président), disponible à l'adresse https://www.wipo.int/edocs/mdocs/scp/fr/scp_29/scp_29_7.pdf.

³ Voir le paragraphe 8 de l'annexe du document SCP/28/10 Rev.

iv) Liste de médicaments non protégés par brevet, sans exclusivité et sans équivalent générique approuvé.

3. Depuis la trente et unième session en 2019, les représentants d'un certain nombre d'initiatives qui fournissent des informations sur la situation des brevets dans leurs bases de données accessibles au public concernant les médicaments et les vaccins ont été invités à la session du SCP et ont présenté les informations les plus récentes concernant leurs bases de données. Les initiatives retenues pour la période 2019-2022 sont présentées dans le tableau 1. Les exposés présentés par les représentants sont disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré à la réunion⁴.

Tableau 1 : Initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins

Trente et unième session du SCP (2 – 5 décembre 2019)	i) MedsPaL ii) Pat-INFORMED iii) Médicaments approuvés avec évaluations de l'équivalence thérapeutique (Livre orange) iv) Liste de médicaments non protégés par brevet, sans exclusivité et sans équivalent générique approuvé
Trente-deuxième session du SCP (7 – 10 décembre 2020)	Registre des brevets de Santé Canada
Trente-troisième session du SCP (6 – 9 décembre 2021)	i) Pat-INFORMED ii) MedsPaL et VaxPaL iii) Registre pharmaceutique de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB)
Trente-quatrième session du SCP (26 – 30 décembre 2022)	Centre chinois d'information en matière de brevets

4. Le programme de travail approuvé prévoit également ceci :

“Après quatre sessions du SCP, à compter de la trente et unième session du SCP, les États membres examineront la proposition relative à la présentation d'informations et décideront de l'étendre ou non.”⁵

Par conséquent, à la trente-cinquième session du SCP, les États membres sont invités à examiner la proposition contenue dans le document SCP/28/10 Rev. et à décider si cette activité sera étendue aux futures sessions du SCP.

[Fin du document]

⁴ Voir la page Web de la réunion concernée, accessible à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=61.

⁵ Voir le paragraphe 9 de l'annexe du document SCP/28/10 Rev.